REGLEMENT DE LA COURSE : « TRAILS DES SALINES »

1/ « Le Chrono du Pic de Garces » devient « TRAILS DES SALINES »

2 courses de montagne, départ en ligne, sur route, sentiers et route forestière, organisée par l'Association TOCATS DEL CIM qui aura lieu le 23 Octobre 2022 sur la commune de CERET.

2/ Parcours des courses :

// Le Trail des Salines : 23km, 1500D+, Départ à 8h à la Porte d'Espagne Céret 66400

// La Tocade : 8km, 500D+, Départ à 9h30 à la Porte d'Espagne Céret 66400

3/ Inscriptions :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. La clôture des inscriptions par courrier se fera le 15 Octobre 2022, cachet de la poste faisant foi. Possibilité d'inscription le samedi 22 Octobre 2022, de 10h00 à 18h00 et le dimanche 23 Octobre 2022, jour de la course entre 6h30 et 7h30.
Pour s'inscrire le samedi 22 Octobre 2022 de 10h à 18h00, à la Porte d'Espagne devant les Arcades 66400 CERET. Le jour de la course avant le départ, les inscriptions seront possibles de 06h30 à 07h30 au plus tard.
Arrêt des inscriptions à 400 coureurs pour « Le Trail des Salines » et 250 coureurs pour « La Tocade »
Toute inscription non complète sera considérée comme nulle.
Les inscriptions peuvent se faire soit :

- Sur le site web https://www.ats-sport.com - Formulaire et paiement en ligne
- Par bulletin à télécharger et à imprimer www.tocatsdelcim.com et le retourner par courrier postal accompagné de votre règlement et du certificat (cf paragraphe 4) à l'adresse citée en fin de règlement
- Liens de téléchargement et de formulaire en ligne à retrouver sur la page Facebook @tocatsdelcim ou @Trailsdessalines

4/ Participation :

«Le Trail des Saline» - 23km, 1500 D+ : est ouvert à partir de la catégorie Junior.
«La Tocade» - 7.5km, 350 D+ : est ouvert à partir de 16 ans révolu avant le 23 Octobre 2022.

5/ Santé :

Participation à l'épreuve soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Pour les mineurs : Décharge parentale obligatoire

Aucune dérogation ne sera acceptée.
Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.
ABREVIATIONS Fédérations sportives
IAAF : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme AEA : Association Européenne d'Athlétisme FFA : Fédération Française d'Athlétisme FFCO : Fédération Française de course d'orientation FF Handisports : Fédération Française Handisports FFPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne FF Tri : Fédération Française de Triathlon

6/ Engagement :

Pour participer aux courses « TRAILS DES SALINES », le droit d'engagement est fixé à 20,00 € par coureur, pour « Le Trail des Salines » et à 10,00€ pour « La Tocade » jusqu'à la veille des courses, +1€ supplémentaire via l'inscription en ligne, puis 21€ et 11€ le jour de la course.
Toute inscription à l'épreuve entraîne l'adhésion au présent règlement.
Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit. En cas d'intempérie l'épreuve sera maintenue. Il ne sera admis aucun changement de dossard par une tierce personne.

7/ Retrait des dossards :

Le samedi 22 Octobre 2022 de 10h à 18h00, à la Porte d'Espagne devant les Arcades 66400 CERET ou le jour de la course avant le 1er départ.

8/ Ravitaillements éco responsables :

Le long du parcours 8 postes de ravitaillement en tout :

- Quatre postes de ravitaillement eau,
- Quatre postes de ravitaillement eau + alimentaire

NB - ECORESPONSABLE : AUCUN VERRE NE SERA FOURNI SUR LES COURES, pensez à vous munir de votre gobelet réutilisable.

9/ Dotations et récompenses :

« Le Trail des Salines » : Les 250 premiers coureurs inscrits se verront remettre une dotation.
Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratchs, puis aux 1er et 1ère de chaque catégorie.
« La Tocade » : Les 100 premiers coureurs inscrits se verront remettre une dotation.
Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratchs.

10/ Sécurité :

La protection médicale est assurée par un organisme de secours habilité et un médecin.
Tout concurrent qui abandonne la course doit se signaler auprès d'un bénévole qui lui sera muni d'un téléphone portable et se chargera d'en informer l'organisation. Les chiens sont interdits.

11/ Assurance :

Responsabilité civile : Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance (AXA)
Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

12/ Renseignement :

Pour tout renseignement > Contact tel : 0769331590
Adresse pour envoi des inscriptions : Association TOCATS DEL CIM - 6 Rue de l'Astrabol - 66400 CERET